

### La situation linguistique sur le marché du travail

Sylviane BREULHEID, Anne-Sophie GENEVOIS, Carlo KLEIN\*

Le Luxembourg connaît trois langues officielles : le luxembourgeois, le français et l'allemand. Le multilinguisme touche aux domaines de la vie professionnelle, économique, privée et culturelle, et s'explique entre autres par la forte présence d'immigrés et de frontaliers sur le marché du travail<sup>1</sup>. Ce papier fournit un aperçu de la situation linguistique à partir des données du programme PSELL-3/EU-SILC concernant le marché du travail. Ces données étant limitées à la population résidente, elles ne permettent hélas pas de tenir compte de la main-d'œuvre frontalière.

#### La maîtrise des langues diffère selon la nationalité

Quelle que soit la langue et le type de compétence (parler, comprendre, écrire), la part de salariés luxembourgeois n'ayant aucune ou seulement quelques difficultés à utiliser une langue est toujours supérieure à celle relative aux salariés résidents étrangers. Sans surprise, presque tous les Luxembourgeois parlent, comprennent et écrivent les 3 langues officielles du pays. Si l'anglais semble apparaître comme une langue étrangère, on note toutefois que 75% des salariés luxembourgeois le comprennent, 70% le parlent et 65% l'écrivent.

En ce qui concerne les salariés résidents étrangers, la langue la plus souvent parlée est de loin le français, suivi de l'anglais, de l'allemand et enfin du luxembourgeois (respectivement 90%, 54%, 45% et 38%). Ecrire et parler le luxembourgeois sont les compétences les plus rares chez les salariés étrangers ; seuls 38% et 21% déclarent en être capables. En revanche, plus d'un salarié étranger sur deux comprend sans aucune ou avec seulement quelques difficultés le luxembourgeois. Parmi ces salariés étrangers, ce sont les salariés allemands qui sont proportionnellement les plus nombreux à le comprendre, probablement à cause de la ressemblance entre les deux langues. A l'opposé, les salariés français et portugais sont ceux qui la maîtrisent le moins souvent, tant sur le plan écrit qu'oral.

La connaissance du luxembourgeois par les salariés étrangers est très fortement liée à la date d'arrivée

au Grand-Duché. Ainsi, seulement 16% des salariés étrangers arrivés après 2000 parlent luxembourgeois, contre 29% de ceux venus entre 1994 et 2000 et pas moins de 73% de ceux qui se sont installés avant 1974.

#### Les compétences écrites sont les moins répandues

Quelle que soit la langue, les connaissances linguistiques en matière d'écriture sont les moins bien maîtrisées. Pour les salariés luxembourgeois, ce constat ne s'interprète que comme des tendances puisque les différences entre les types de compétences ne sont pas significatives alors que pour les salariés étrangers elles le sont. A titre d'exemple, le français, qui est la langue la plus fréquemment maîtrisée par les salariés étrangers, est compris par 92% mais n'est écrit que par 76%. Ces chiffres sont respectivement de 53% et 21% pour le luxembourgeois.

#### L'anglais au Grand-Duché

Selon les résultats ci-dessus, l'anglais est la deuxième langue la plus répandue parmi les salariés étrangers. C'est particulièrement le cas chez les salariés belges, allemands et français.

On note également que parmi les quatre langues analysées ici, l'anglais est la seule à être fortement liée au niveau de formation scolaire. Plus le niveau scolaire des salariés (luxembourgeois ou étrangers) est élevé, plus la connaissance de l'anglais croît.

#### La première langue utilisée sur le marché du travail reste le luxembourgeois, mais ...

Environ la moitié des salariés (48%) affirme utiliser le luxembourgeois, et un tiers (35%) le français comme première langue dans leur travail. L'anglais, l'allemand et le portugais sont utilisés chacune comme première langue au travail par seulement 5% des salariés. Ces résultats sont quasiment identiques à ceux obtenus en 1999 à partir des données PSELL 2.

On pourrait conclure, de façon un peu hâtive, que le luxembourgeois est la langue dominante sur le marché du travail. Ce constat doit toutefois être

\* CEPS/INSTEAD

<sup>1</sup> Au 31 mars 2004, la population active au Luxembourg est composée de 33% de salariés luxembourgeois, 27% de salariés étrangers et 40% de frontaliers.

nuancé en fonction des différents segments du marché du travail.

### ... on observe une nette différenciation en fonction du statut de l'employeur...

Ainsi, dans le secteur public, 81% des salariés utilisent le luxembourgeois comme langue principale ; viennent ensuite le français (12%) et l'allemand (5%).

Par contre, dans le secteur privé (auquel ont été rattachées les institutions européennes), nous trouvons deux langues principales, le luxembourgeois et le français, utilisées par environ 40% des salariés. L'anglais, le portugais et l'allemand sont utilisés comme première langue par environ un salarié sur vingt dans ce secteur.

### ... et en fonction de la nationalité

Si on les distingue selon leur nationalité, les salariés travaillant dans le secteur privé (en ce compris les institutions européennes) on note que, pour 70% des Luxembourgeois, la langue principale au travail reste le luxembourgeois suivi du français (23%) et de l'allemand (3%). Par contre, pour les salariés étrangers, la langue principale utilisée au travail est le français (54%), suivi du luxembourgeois, de l'anglais, du portugais (environ un salarié sur dix chacune), et enfin de l'allemand et de l'italien (respectivement 6% et 2%).

Ces constats pourraient nous amener à formuler l'hypothèse que le marché du travail n'est pas seulement scindé en fonction du statut de l'employeur, mais que, même à l'intérieur du secteur privé, ou même à l'intérieur des entreprises, une séparation en fonction de la langue principale utilisée risque d'exister. Mais pour la vérifier ou la nuancer, il convient de s'interroger sur la ou les autres langues utilisées au travail.

### La dominance du français au niveau de la deuxième langue utilisée

Etant donné que notre hypothèse d'une séparation du marché du travail repose sur l'idée que les travailleurs communiquent essentiellement dans la première langue utilisée, voyons maintenant ce qu'il en est de l'éventuelle deuxième langue utilisée.

Tout d'abord, la grande majorité des salariés exerçant leur activité professionnelle dans le secteur privé utilisent au moins deux langues sur leur lieu de travail (87% des Luxembourgeois et 82% des étrangers).

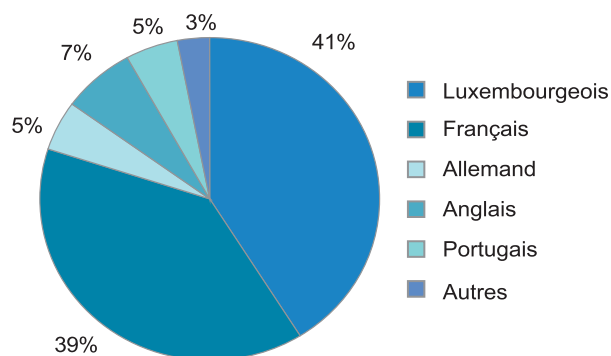
En ce qui concerne l'utilisation de cette deuxième langue sur le lieu de travail par les Luxembourgeois travaillant dans le secteur privé, on observe que 55% utilisent le français en deuxième langue, plus ou moins 20% le luxembourgeois ou l'allemand et 5% l'anglais.

En ce qui concerne les étrangers travaillant dans le secteur privé, la répartition est différente : 36% utilisent le français comme deuxième langue ; l'anglais, le portugais, le luxembourgeois, l'allemand et l'italien sont utilisés dans une moindre mesure.

Ainsi, notre hypothèse d'une séparation du secteur privé du marché du travail luxembourgeois en fonction des langues utilisées doit être nuancée étant donné que la grande majorité des travailleurs, luxembourgeois ou étrangers, font un effort pour faciliter la communication professionnelle en utilisant au moins une deuxième langue.

Par contre, l'utilisation du luxembourgeois semble être limitée aux communications entre Luxembourgeois étant donné que seuls 15% des salariés étrangers l'utilisent comme première langue au travail et parmi ceux qui utilisent au moins deux langues au travail il n'y en a que 22% qui utilisent le luxembourgeois comme deuxième langue.

### Première langue utilisée sur le lieu de travail (secteur privé)



Sources : PSELL-3/2004, CEPS/INSTEAD, STATEC

### Pour en savoir plus :

KLEIN C. (2005) : L'utilisation des compétences linguistiques sur le marché du travail luxembourgeois : une comparaison entre salariés luxembourgeois, étrangers et frontaliers. **Population & Emploi n°9**, 2005, CEPS/INSTEAD, 9p.

La source de données : Le PSELL-3 (*Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg*) est une enquête qui a été lancée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg. Grâce à la méthodologie mise en oeuvre pour sa réalisation, les résultats issus de cette enquête effectuée auprès d'un échantillon initial de quelque 3500 ménages (9500 individus) constituent des estimations précises des chiffres concernant l'ensemble de la population. Le PSELL-3 sera réalisé chaque année par le CEPS/INSTEAD, en collaboration avec le STATEC. Il s'inscrit dans le programme statistique *EU-SILC* de l'Union Européenne (*European Union - Statistics on Income and Living Conditions*) destiné à connaître les revenus et conditions de vie des personnes et des ménages dans les différents Etats membres. Plus d'infos : [www.ceps.lu/vivre](http://www.ceps.lu/vivre).